

■ **DECISION MUNICIPALE 2023 - 422**
Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

La proposition présentée par la société SIMIE Ets ACME-SIFRRAP domiciliée ZA 5,rue Ferrié à ENNERY (95300) relative à la maintenance des alarmes incendie et la vérification des PPMS dans les établissements scolaires de la ville de Creil

■ **Décide :**

Article 1 : de signer un contrat relatif à la maintenance des alarmes incendie et la vérification des PPMS dans les établissements scolaires de la ville de Creil avec la société SIMIE Ets ACME-SIFRRAP pour une durée de un an (1) à compter du 1^{er} juin 2023, renouvelable par tacite reconduction trois fois (3) pour la même durée.

Article 2 : de fixer le montant annuel maximum de cette prestation à 6000€ hors taxes (six mille euros hors taxes) soit 7200€ TTC (sept mille deux cent euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le **13 SEP. 2023**
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie-Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 13 juillet 2023

Pour le maire et par délégation
la maire-adjointe

Najat MOUSSATEN

